



République Française

Département  
du Nord

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
17	2	0

<b>Date de convocation</b> Le 15 mars 2022
---

<b>Objet de la délibération</b>
Convention avec l'Office de Tourisme d'Armentières & Weppes
CM 2022//03-D9

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 01/04/2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

SLO

ID : 059-215901281-20220324-202203D9-DE

**Extrait du registre  
Des délibérations du Conseil municipal  
Commune de Cappinghem**

**Séance du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt deux le 24 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

**Présents :** C MATHON, MC FICHELE, V PARABOSCHI, A. TRICOIT, G TRAPASSO, T. WIDHEN, M. WALICKI, V. DUCOURAU, F. TREDEZ, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

**Absents excusés avec pouvoir :**

G. CHATEAU > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, JM. CLERFAYT > pouvoir à G. OUDAERT, E. BARBAY > pouvoir à V. PARABOSCHI, N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY

**Absents excusés sans pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** V. DUCOURAU

En 2020, la ville de Cappinghem souhaite s'engager de manière volontariste dans sa valorisation et sa promotion, en particulier économique, en signant une convention avec l'Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes. Les objectifs définis reposent sur des missions d'accueil, d'information, de promotion et d'animation touristique.

La période difficile de crise sanitaire 2020/2021 a ralenti l'activité. Toutefois, l'Office a pu ouvrir son nouveau lieu d'accueil (ex cinéma REX), mis à jour des cartes de sentier de randonnées, sortir le nouveau guide touristique en 2021, créer en mode intercommunal un festival de Street Art auquel Cappinghem participera dès 2021, tenir le salon des créateurs.

Pour 2022, le projet de borne touristique 24/24 sera concrétisé, il est prévu l'achat d'un véhicule 9 places mis à destination des communes réellement actives, des nouvelles animations sous forme de parcours touristique, la présence renforcée à toutes les manifestations des villes adhérentes.

Compte-tenu de la bonne teneur du budget, la cotisation globale annuelle est en baisse pour 2022. Pour Cappinghem, elle passe de 736€ à 613€

Vu l'exposé fait par M. Le Maire et le débat qui a suivi, il demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette délibération

La délibération est portée au vote

**Pour : 17**

**Contre : 2**

**Abstention : 0**

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

